

# Bulletin municipal de Blay

Novembre 2017-Novembre 2018



*Les Landes*

**Mairie de Blay – Le Planître – 14400 Blay - 02 31.22.36.75**  
**Site : [www.blay.fr](http://www.blay.fr) – adresse mail : [mairie@blay.fr](mailto:mairie@blay.fr)**  
**Ouvert au public : le lundi et le vendredi de 17h à 19h**  
**Permanences des élus : le lundi et le vendredi de 17h à 19h**



**SMPA**  
TOURNAGE CN et TRADITIONNEL

Usinage, Pièce Unitaire,  
Petite et Moyenne série

ANQUETIL Laurent

smpa.meca@nordnet.fr      Le Douet Bérot  
06.62.14.09.19      14400 BLAY

Ledouit céline      06.14.48.24.56  
02.31.22.15.62  
ledouitceline@icloud.com

entreprise de repassage  
repassage et lavage de couettes

6, route d'étrèham  
14400 Tour en Bessin



*Garage Le-Goupil*  
**Réparations auto - motoculture  
TP - agricole...**



Route de Crouay, Le Saubenard - 14400 BLAY (D207)

**02 31 92 24 76 / 06 42 15 98 54**  
Email: [le.goupil-olivier@orange.fr](mailto:le.goupil-olivier@orange.fr)

**Béatitude**  
Organisatrice de votre bonheur  
pour un état de satisfaction parfaite



**Béatrice**  
CAVALIER LEMIERE  
06 32 09 09 27  
beatitude.organisatrice@gmail.com  
www.beatitudeorganise.wix.com/beatitude

mariages pacs événements familiaux  
cérémonies laïques préparation de surprises  
décoration coordination de votre journée

maçonnerie - carrelage - terrassement



s.a.r.l. Denis  
**MUTEL**

Tél/fax :  
**02 31 21 55 75**  
Port :  
**06 16 12 89 02**

Route de Crouay - 14400 Blay - e-mail : [muteldenis@orange.fr](mailto:muteldenis@orange.fr)

CAFE  
TABAC  
EPICERIE

**Mme AGRA**

Dépôt de pain  
Dépôt de gaz

Le Douet Bérot  
14 400 BLAY



**PLOMBERIE - CHAUFFAGE**



EMMANUEL  
**COLOMBE**

**colombesarl2007@gmail.com**  
14 BAYEUX

Tél. 02 31 51 71 72 / 06 24 43 75 16

offert par rnal concept

## SOMMAIRE :

Editorial du Maire  
Informations pratiques  
Travaux  
Cela s'est passé à Blay  
La parole vous est donnée ...  
Dates à retenir  
Etat civil  
Compte-rendus de conseils municipaux



### EDITORIAL DU MAIRE

Chères Blaviennes, chers Blaviens

Pour cette nouvelle édition de votre bulletin municipal je ne referai pas le bilan des actions menées par votre municipalité mais simplement sur celles restant à faire sur l'année 2019.

Oui le temps passe vite et il nous reste peu de points à réaliser pour être en adéquation avec nos engagements de 2014, et en quatre années, bon nombre de réformes ont énormément impacté sur la vie des communes et sur les objectifs initialement fixés.

Malgré tous ces changements je peux vous dire que, pour l'instant, nous tenons le « cap » et croyons toujours en la finalité de notre programme.

Aujourd'hui un nouveau dossier vient s'ajouter à notre plan de charge en l'éventualité d'un futur site éolien sur les communes de Blay et Mosles.

Une proposition de projet nous a été présentée par le bureau d'étude VSB Energies Nouvelles afin d'obtenir notre aval avant d'engager les études.

Au travers des différents points abordés, lors d'une réunion entre la Société et les élus présents, il est ressorti que l'impact sur la faune et la flore n'était pas la préoccupation majeure de VSB.

Aussi malgré les montants d'indemnités présentés, ceux-ci semblent infimes au regard des dégradations environnementales que notre commune subirait, et il a donc été conclu par l'irrecevabilité de cette proposition de projet.

Enfin pour revenir aux projets maîtrisés de Blay, nous mènerons, en 2019, une action sur la création de parcours de randonnées afin de valoriser bon nombre de chemins qui le méritent.

Nous continuerons aussi le réaménagement intérieur de nos gîtes et ferons effectuer un diagnostic d'isolation thermique du fait de dépenses d'électricité conséquentes en périodes de chauffe hivernale.

2019 sera l'année du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et l'association Montgomery organisera une manifestation sur votre commune avec le soutien de la mairie.

Je terminerai en vous souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année et mes plus sincères pensées pour les familles éprouvées en cette année qui se termine.

Philippe LAUNAY

## INFORMATIONS PRATIQUES :

- **Déchets verts** : ceux-ci ne doivent pas être brûlés chez vous. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants. La combustion est d'autant plus forte que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. En cas de non respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 84 du règlement sanitaire départemental).



**ARRETEZ  
DE VOUS  
ENFLAMMER !**



**Maison  
de services  
au public**

- **Maison des services du public** : elle est située à Trévières, 3 allée de la 2ème Division Américaine (petite rue qui longe l'école primaire). Elle est ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle peut vous aider dans toutes vos démarches administratives (retraite, assurances, impôts etc.) et vous met directement en relation avec les partenaires. Il est préférable de prendre rendez-vous au 02.31.10.13.40.

- **Collecte des déchets** : elle sera désormais assurée sans subir de décalage en cas de jour férié, comme précédemment, sauf pour la semaine de Noël.

- **Bibliothèque** : une cabine téléphonique a enfin été trouvée. Il nous reste à l'acheminer à Blay et à la transformer en bibliothèque. Si vous possédez des livres et souhaitez vous en défaire, vous pouvez les déposer en Mairie. Merci.

- **Une antenne-relais** pour la téléphonie mobile est en cours d'installation sur la commune de Blay, au lieu-dit Longeau à proximité de la voie de chemin de fer. Nous espérons que sa présence améliorera la réception d'internet sur Blay.

- **Bons de Noël** : ils sont offerts par la Municipalité aux personnes de 65 ans et plus, et seront distribués en décembre, comme l'an dernier. Plus de 60 personnes sont concernées.

- **Subventions voyages scolaires** : une somme de 55 € a été versée aux enfants de Blay participant à un voyage scolaire. En 2018, 13 d'entre eux en ont bénéficié.

# TRAVAUX :

## Sécurisation du Douet Bérot

De nombreux excès de vitesse et conduites à risques ayant été constatés au hameau du Douet Bérot, la commune a souhaité investir dans des travaux de mise en sécurité. Ceux-ci ont été effectués cet été, en concertation avec l'Agence Routière Départementale (A.R.D.). Les travaux, initialement prévus au printemps, ont été réalisés en juillet par



l'entreprise Jones TP. Quelques ajustements ont été nécessaires à la réception, notamment sur la hauteur des panneaux de signalisation et la pose des bordures.

Ces travaux ont consisté en la création, en entrée et en sortie du hameau, de 2 rétrécissements de chaussée, à 3,50 m, par des bordures franchissables, afin de ne pas perturber la circulation des engins agricoles. Des coussins berlinois imposent un ralentissement, dans une zone limitée désormais à 30 km/h. Des panneaux signalant l'obstacle, la

limitation et les sens de priorités, ont également été installés. Des modifications ont été nécessaires, en concertation avec les riverains, pour des questions de stationnement et d'entrée et sortie de propriété. Certains excès peuvent être encore constatés, cependant les habitants ont remarqué une nette baisse de la vitesse des véhicules.

Ces travaux ont coûté 10 382,80 € H.T. , dont 2 675 € subventionnés par le Conseil Départemental au titre des Amendes de Police.

Un large miroir a été installé face au lavoir, offrant une meilleure visibilité aux automobilistes à la sortie du chemin VC 105. La Municipalité remercie M. et Mme Anne d'avoir donné leur autorisation pour installer ce miroir de sécurité sur leur propriété.

Enfin, un mur situé le long de la R.D.96, empêchant les véhicules de tomber dans le Douet Bérot, avait été détruit lors de travaux de nettoyage réalisés par l'Agence Routière Départementale. Celui-ci a été reconstruit à l'identique par le Département.



## Entretien du centre-bourg

Dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015, l'objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires a été accéléré. L'article 6, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, interdit désormais aux collectivités locales d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces de promenade ouverts au public. Cette contrainte a été imposée rapidement aux communes, qui ont souvent eu du mal à s'adapter à ces nouveaux usages, notamment pour le désherbage le long des voiries. Nous rappelons ici que la suppression, à terme, de tout type de produits phytosanitaires, fait partie de nos engagements de campagne.

Lors de l'élaboration du projet de notre centre-bourg, l'interdiction de ces produits avait été anticipée, avec notamment l'utilisation de paillages pour les différents parterres ; ceci afin de limiter le développement des mauvaises herbes. La plantation de vivaces, couvrantes a également été pensée dans cet objectif. Néanmoins, certaines plantes « adventices » poussent parfois, nous faisons donc appel à une plus grande tolérance de la part des habitants de Blay, et notamment des riverains. Nous rappelons que chacun peut se montrer responsable de l'entretien de l'espace public situé devant sa maison (cette règle vaut également pour le déblaiement de la neige en hiver). Nous vous proposons donc différents moyens alternatifs pour désherber efficacement vos espaces, dans le respect de l'environnement : verser l'eau de cuisson de vos aliments, utiliser un appareil thermique, le paillage, et bien-sûr le désherbage manuel.

Les cimetières font l'objet d'une exception à cette interdiction, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des lieux de promenade mais comme des lieux de recueillement. Néanmoins, une étude est menée au niveau communal pour la réalisation d'un engazonnement de cet espace, qui permettrait la suppression totale des produits phytosanitaires dans les lieux publics à l'échelle de Blay. De nombreux rapports montrent que ces produits ont également un impact sur notre santé. Suivez la même démarche chez vous, la commune s'y est engagée mais ne doit pas être la seule.

Faisons des « mauvaises herbes » nos alliées :

- ✓ Utilisées dans votre compost, elles enrichiront naturellement vos potagers et parterres.
- ✓ Elles attirent de nombreux insectes utiles pour la protection de nos jardins, notamment les pollinisateurs (dont les abeilles, principales victimes de ces produits).
- ✓ Certaines sont comestibles (pissenlit, ail des ours, ortie ...)

***Saurez-vous reconnaître : la bourse à pasteur, le chiendent, le plantain ?***





agricoles, naturelles, urbanisables) a été transmis à l'intercommunalité, accompagné de quelques évolutions. Ces modifications, à la marge, sont disponibles en Mairie et ont été soumises à un vote lors d'un conseil municipal. Par ailleurs, les zones naturelles à protéger ont été inscrites dans ce P.L.U.I., le patrimoine bâti remarquable y est signalé, les chemins de randonnée répertoriés ... Les propriétaires de bâtiments agricoles susceptibles de changer d'usage, ont été consultés par la municipalité. Ils ont ainsi pu faire inscrire leurs bâtiments (« étoiler ») dans le P.L.U.I, afin de permettre leur aménagement futur. Par exemple, une grange ne pourra être aménagée afin de la rendre habitable qu'à la condition d'être répertoriée dans le P.L.U.I. Nous rappelons l'importance de cette démarche aux propriétaires qui envisagent de tels travaux. La présence d'une réserve incendie à proximité reste indispensable pour autoriser de tels aménagements, le permis de construire étant toujours soumis à un vote lors d'un conseil municipal, en cohérence avec les prescriptions du P.L.U.I.

Le P.L.U.I. est bientôt finalisé. L'année 2019 sera consacrée à l'étude de la conformité de ce document par les services de l'État (« personnes publiques associées »), à l'organisation d'une enquête publique dans les communes concernées, et enfin à la mise en forme du dossier, avant son adoption en conseil communautaire début 2020. Le Plan Local d'Urbanisme Communal reste en vigueur jusqu'à l'adoption de de P.L.U.I. Nous vous invitons à vous exprimer lors de l'enquête publique qui va avoir lieu.

## CELA S'EST PASSE A BLAY :

### Changement de personnel

Notre secrétaire, Mme Françoise BASIRET, n'ayant pas souhaité reconduire son contrat, a été remplacée par Mme Catherine DUPREY, qui occupe ce poste depuis le 20 novembre 2017. Elle exerce également aux mairies de Castillon et Bricqueville. Elle vous accueille avec gentillesse et simplicité, et se montre déjà très proche des habitants. Elle montre de sérieuses compétences en informatique et gestion et sait s'adapter à toutes les situations.

Notre agent responsable des gîtes Mme Claudine VILLEDIEU a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Elle est remplacée dans ses fonctions par Mme Virginie FERON, habitante de Blay. Celle-ci a travaillé de nombreuses années dans l'hôtellerie et la restauration, exerçant différents emplois de serveuse, plongeuse et femme de chambre. Son dynamisme, son accueil et son professionnalisme sont appréciés par nos visiteurs.



**Mme FERON, à droite, Mme DUPREY, à gauche : ne vous fiez pas à leur air malicieux, elles peuvent être très professionnelles ...**

## Conférence : la liberté de conscience au péril du bûcher

Le 10 décembre dernier, dans la salle des fêtes de Blay, M. Claude Jean LENOIR, président du Cercle Condorcet-Voltaire d'Holbach de Normandie, dont le siège est à Blay, donnait une conférence. Un public nombreux avait répondu à l'invitation, dont, notamment, le député du Calvados, M. Bertrand BOUYX, M. le Maire, des élus et des habitants de Blay, des élus de Bayeux, des habitants du Molay-Littry, de Formigny, de Crouay, de Cottun, etc. (...)

Claude Jean Lenoir aborda la question de l'intolérance et du fanatisme dans le cadre des commémorations du 500ème anniversaire de « l'affichage » des 95 thèses de Martin Luther et de la Réforme protestante en Europe. Ce fut l'occasion pour le conférencier d'aborder les risques que fait courir à ceux qui s'en réclament, l'exercice de la liberté de conscience confronté à des idéologies religieuses, risques qui peuvent mener à la mort.



*« Isatis de la Lande des Dunes du Sud »,  
lui aussi absorbé par l'exposé de son maître.*

Il en fut ainsi de Luther justifiant au nom d'un texte biblique (1), le massacre de jeunes paysans par des nobles soucieux de garder leurs privilèges, de Servet, à Genève, accusé d'arianisme par Calvin et brûlé vif, de Calas et du chevalier de la Barre, condamnés aux pires supplices pour offense au dogme catholique, en France, de Pierre Bayle, protestant, initiateur de la science expérimentale (2), victime de l'intolérance dans une « France toute catholique », mais encore, réfugié à Rotterdam à la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes, victime encore mais cette fois d'un coreligionnaire pasteur orthodoxe, Jurieu, réfugié comme lui, qui ne supportait pas sa liberté de pensée. Les trois religions du Livre sont ainsi mises en cause, le christianisme (le catholicisme romain, la Réforme luthérienne et calviniste), la religion juive avec l'excommunication du jeune Spinoza par la communauté de Rotterdam qui ne sera jamais levée et pour finir, l'islam, par l'appel au meurtre de Salman Rushdie objet d'une fatwa lancée et toujours d'actualité, par l'ayatollah Khomeiny à cause de la publication des Versets sataniques.

N'en est-il pas ainsi chaque fois que doctrines et dogmes imposent une unique vision du monde ? Concernant le christianisme un texte biblique, qu'il n'est pas inutile de relire, justifiera les conversions forcées et sera l'objet d'un ouvrage de Pierre Bayle, « Sur cette parole de Jésus-Christ, contrains-les d'entrer ! » (Luc 14, 23). Le conférencier rappela que ce n'était pas le privilège des seules religions et que les idéologies politiques n'ont cessé et continuent de le faire sous des dictatures qui en furent et en sont de sanglants exemples : stalinienne, ou nazie, où, comme aujourd'hui, islamique. Le conférencier pour terminer devait citer Danièle Sallenave, de l'Académie française : « Il nous faut retrouver une parole

libre. Désigner haut et fort la menace que font peser les communautés, les identités collectives, les religions sur la paix civile, l'avenir de nos sociétés et la liberté individuelle. Rappeler haut et fort qu'aucune religion n'est à l'abri d'un retour vers le fanatisme. Refuser le scandale d'une existence rivée à ses origines, d'une pensée asservie à des dogmes... (Dieu.com). Cette conférence donna l'occasion de nombreux échanges. S'exprimèrent des opinions différentes et diverses. On fit remarquer à l'orateur qu'il avait abordé son sujet comme un philosophe, ce qui ne fut pas contredit. Certains se prirent à espérer que des conférences philosophiques soient ainsi organisées ? Tout reste possible ? (1) - Pierre Bayle, « Pensées diverse sur la comète ». (2) - Epître aux Romains chapitre 13, versets 1 et 2. PS : il serait trop long de développer ce petit compte-rendu. Les lecteurs peuvent trouver sur internet les biographies et l'historique des événements cités.

D'après un texte de M. Claude Jean LENOIR

## Voeux du Maire

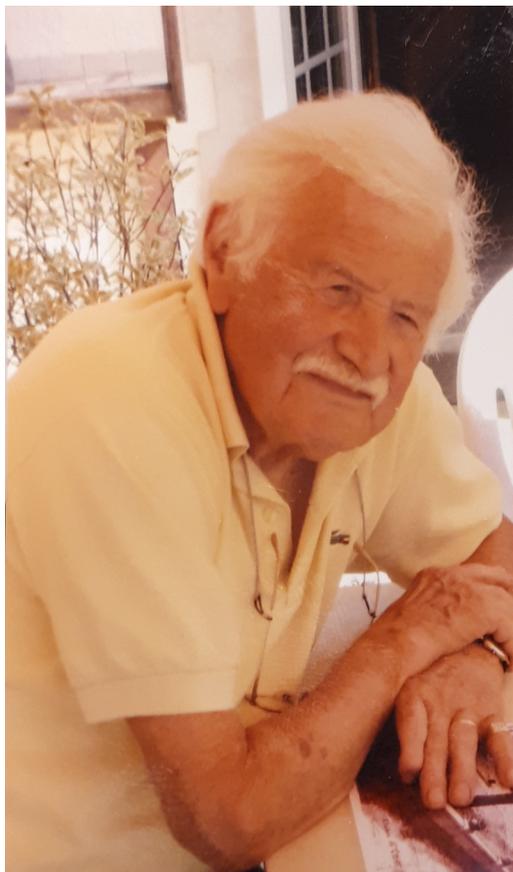
C'est dans une salle joliment décorée, toujours par Mme Agnès COLLEVILLE, dont l'imagination débordante propose de nouvelles idées chaque année, que se sont retrouvés des habitants de Blay. M. Le Maire leur a présenté ses vœux et ceux de son Conseil Municipal. Il a tenu à saluer l'existence des associations blaviennes, a remercié le personnel communal pour son investissement et présenté la nouvelle secrétaire Mme Catherine DUPREY. Une rétrospective des travaux réalisés en 2017 a été suivie de l'annonce des projets pour 2018. La priorité de ceux-ci étant la sécurisation du Douet Bérot tant attendue par les riverains. Puis a suivi le spectacle M. MANDARINE où se mêlaient histoires et musique, spectacle teinté d'humour et de poésie pour le plus grand amusement de tous. Il est à rapporter que tous, élus compris, ont participé, et que l'un des grands moments de l'après-midi fut de les voir au milieu de la piste, mimant différents animaux, notamment la crevette ... Un goûter a ensuite été servi avec la traditionnelle galette des rois, du chocolat et du vin chaud, ainsi que diverses friandises. Ce fut donc un



après-midi de plaisir partagé, d'échanges et de convivialité.



**Saurez-vous trouver la crevette qui danse sur cette photo ?**



## Décès de M. Didier LOURADOUR

C'est avec émotion et tristesse que nous avons appris, le 5 mars 2018, le décès de M. Didier LOURADOUR.

Habitant Blay depuis 1971, cet ancien ingénieur des Travaux Publics avait pour passions le dessin et la construction. Nous tenons à souligner son investissement dans la Commune : il fut membre, puis Président de l'Association de « Sauvegarde de Blay ». De plus, il était toujours prêt à nous faire profiter de ses compétences lors de la réalisation de projets communaux et a participé activement au bulletin municipal, autant par ses écrits que par ses merveilleux dessins. Son décès brutal a donc suscité beaucoup d'émotion et nous tenons tous à témoigner à son épouse nos pensées aussi chaleureuses qu'émues.

## Inondations à Blay

Le 30 avril 2018, des pluies diluviennes sont tombées sur notre village, occasionnant de nombreux dégâts, et des inondations dans plusieurs maisons situées chemins des Arabaux et des Essiaux. Nous remercions M. Philippe VILLEDIEU pour l'aide qu'il a apportée en urgence aux habitants, ainsi que les Sapeurs-Pompiers.



## Nouvel exploit sportif de Laurine POTVIN

La jeune Laurine Potvin a de nouveau participé aux Championnats de France de lutte féminine, catégorie cadette de moins de 69 kg. Cette compétition se déroulait à Nantes en avril 2018. Après avoir été 3ème et 2ème les années précédentes, Laurine a décroché la première place avec énormément de soutien de toute sa famille venue de la France entière.

Nous félicitons chaleureusement Laurine pour cet exploit !



## Le marathon de Thomas pour Justine

Thomas Tanquerel, habitant de Blay, joueur du Bayeux Football Club depuis 25 ans et adepte de la course à pied, a participé au Marathon de Paris le 8 avril 2018 au profit de l'Association « Le Sourire de Justine ». « Après avoir couru le marathon de Paris en 2017 (en 3h26min54s, NDLR ! ), je voulais cette année donner plus de sens à ma course ». Ainsi, Thomas, 31 ans, a parcouru les 42,195 km de l'épreuve au profit de l'Association Le Sourire de Justine. Le but était de récolter 4 219 euros, un euro étant reversé tous les 10 m à l'association par un parrain.

Justine est une petite fille de 7 ans atteinte d'une maladie génétique qui la prive de son autonomie. Il y a 5 ans, ses parents ont créé l'association pour faire face aux difficultés engendrées par cette maladie. Thomas a fait leur connaissance il y a quelques mois au Bayeux F.C. « Le grand frère de Justine, Valentin, joue en U11, catégorie dont je suis responsable au club ». C'est ainsi que le défenseur bayeusain s'est lancé dans ce projet, qui ne s'arrête pas au marathon de Paris : 80 personnes ont couru sous les couleurs de l'Association aux dernières Foulées de Bayeux. Nous félicitons Thomas pour son exploit sportif et pour sa générosité.



***Quelle foulée ! Et Thomas trouve même le temps de prendre la pose ...***

D'après un article [actu.fr/bayeux](http://actu.fr/bayeux)  
Facebook : le sourire de Justine

## Commémoration du 8 Mai 2018

Les victimes de la seconde guerre mondiale ont été honorées comme il se doit. Après la lecture du message du Secrétaire d'État par le Maire M. Philippe LAUNAY, ont suivi l'énumération des noms des soldats morts au combat, la minute de silence et le dépôt de gerbe. Celui-ci a été effectué par 3 jeunes enfants qui éprouvaient autant de fierté que de

gravité. L'hymne national fut ensuite entonné avant qu'un pot de l'amitié réunisse tous les participants. Contrairement à ce qui était prévu, les élèves de l'école de Crouay n'ont pu participer en raison du décalage en cours d'année des dates de vacances incluant le 8 mai.



## Randonnée MINI-LOUP

La 4ème Rando pédestre Mini-Loup a eu lieu le matin du dimanche 2 Septembre 2018 sur les chemins de BLAY et sous un soleil magnifique comme en témoignent les clichés.

Une cinquantaine de marcheurs ont participé à cette édition au profit de l'Association Mini-Loup, pour parcourir finalement 9,3 km vallonnés à travers nos chemins et petites rues du village, avec la visite de la petite fontaine restaurée, (au Saubénard, voir précédent



bulletin, NDLR), le tout dans une très bonne ambiance de fraternité et de convivialité. Le but étant toujours pour l'Association Mini-Loup de soutenir le frère de M. Jérôme LELOUP, M. Christophe LELOUP, gravement handicapé du dos.

Un repas, avec de nouveaux participants, s'est tenu le midi à la salle paroissiale de Cerisy La Forêt, afin de reprendre des forces, car l'après midi une nouvelle balade de 6,7 km s'est déroulée autour de ce village ainsi que des parties de pétanque, pour certains, afin de conclure cette belle journée de partage.

Jérôme LELOUP

PAGE FACEBOOK **Association Mini-Loup** pour retrouver toutes ces informations

Association Mini-Loup, Chez Mme Thérèse LELOUP  
La Commune, 14490 LE TRONQUAY

## 75ème anniversaire du Débarquement

Vendredi 28 septembre 2018, le bureau de l'Association à la Mémoire du Maréchal Montgomery conviait les habitants de Blay (et les autres!) à une réunion de présentation et de travail autour des festivités annoncées pour le 75e anniversaire du débarquement en Normandie. Le bureau est composé de M. Jean-Pierre COUPRY, trésorier ; M. Jean-Pierre DOUET, Secrétaire, M. Ernest DEBOURDON DE GRAMONT, président, M. Philippe SIDOS, Vice-Président, et de Valentin QUIEDEVILLE, vice-secrétaire. Cette association a été fondée par M. DEBOURDON DE GRAMONT il y a 25 ans, pour perpétuer le souvenir du passage du Maréchal Montgomery et de l'installation de son camp de base sur les hauteurs de Blay suite au débarquement du 23 juin au 3 août 1944.



**Le Bureau**

L'association souhaite mettre en place le week-end du 20 et 21 juillet 2019 un camp de reconstitution historique à Blay ou bien une exposition à la salle communale autour de l'histoire du sergent chef Philip Streczyk. Ce sous-officier américain a participé au débarquement à Omaha Beach. Membre de la prestigieuse 1re division d'infanterie américaine, il réalise de nombreux

exploits au front et est décoré à Blay en juillet 1944 par Montgomery. Nous possédons actuellement de nombreuses photographies et la vidéo originale de la remise de la décoration à Blay qui seraient alors présentés au sein d'une exposition. Concernant le campement militaire, à ce jour, plus de 5 jeeps, divers véhicules et une vingtaine d'hommes pourraient être présents en tenue américaines correspondant respectivement aux unités ayant libérés la commune en juin 1944. Des tentes, des véhicules (jeeps, blindé léger), une cuisine (avec préparation de nourriture des soldats alliés), poste de commandement seront reconstitués, des animations auront lieu tout au long du week-end (avec par exemple l'arrivée d'un blessé et sa prise en charge, des présentations dynamiques etc.).



L'Association fait donc appel aux bénévoles pour aider à l'organisation de ce bel événement. La Municipalité encourage vivement les organisateurs et apportera l'aide financière et technique nécessaires pour la tenue de ce magnifique événement.

Page Facebook : Association à la Mémoire du Maréchal Montgomery  
**contact** : [quiedeville.valentin@gmail.com](mailto:quiedeville.valentin@gmail.com)

## Repas des Anciens

Le rituel repas des Aînés, offert par la Municipalité, a réuni 42 personnes. M. Le Maire a souhaité à tous la bienvenue et insisté sur le plaisir de partager ce moment convivial. Une pensée a été formulée pour Mme Geneviève GOURBIN, doyenne, qu'une hospitalisation a empêchée d'être comme prévu parmi les convives. Les doyens étaient M. Jean HAULARD La BRIERE, 95 ans, et M. Jules TANQUEREL (94 ans en décembre prochain).



*Monsieur le Maire, en verve, sous l'oeil bienveillant mais attentif des doyens.*

Tous ont apprécié le repas préparé par le traiteur habituel et cette journée a été riche en échanges. Mme Anne BOISSEL, Présidente de l'Intercommunalité d'Isigny-Omaha Intercom, et M. Patrick THOMINES, Conseiller Départemental, sont venus partager le dessert. Comme l'an dernier, les repas ont été portés à 2 personnes dans l'incapacité de se déplacer et ces dernières ont tenu à remercier chaleureusement la Municipalité. Nous déplorons avoir appris le lendemain soir le décès brutal de Mme Viviane TRAVERS, qui avait partagé avec tous le repas, et présentons à sa famille nos condoléances les plus sincères.



## Commémoration du 11 novembre 2018

Tout comme l'an dernier, le mauvais temps n'a pas découragé les Blaviens, qui tenaient à honorer de leur présence les disparus de la première guerre mondiale. Cette année était exceptionnelle, puisque l'on célébrait le centième anniversaire de l'armistice. Monsieur le Maire Philippe LAUNAY a lu le discours officiel : commémoration de la victoire, certes, mais aussi célébration de la paix, refus de la répétition de la guerre, précarité de la paix, péril pour nos démocraties provoqué par les nationalismes et les totalitarismes, en étaient les lignes fortes. Ont suivi l'appel aux morts, en y ajoutant les noms des soldats disparus en 2018 au Mali et en Irak, le dépôt de gerbe, la minute de recueillement et l'hymne national. Les participants se sont ensuite rassemblés pour le verre de l'amitié.



## LA PAROLE VOUS EST DONNÉE ...

**Un enfant de Blay a participé à une émission télévisée et nous raconte l'envers du décor. C'est Valère, 12 ans, qui a joué le rôle d'intervieweur dans « Au Tableau ! », sur C8.**

### **Comment as-tu participé à cette émission ?**

Valère : « La fille d'un ami de mes grands-parents recherchait des enfants pour interviewer des personnalités lors de l'émission « Au Tableau ! ». Le principe de l'émission, c'est de questionner des gens connus dans une vraie salle de classe, avec des jeunes qui jouent le rôle d'élèves. Ils recherchaient des enfants pour interviewer Teddy RINER et Manuel VALLS , mais aussi pour jouer les spectateurs devant Nicolas HULOT, Christiane TAUBIRA et Jamel DEBBOUZE.

On m'a fait passer un casting. Je devais regarder des photos de personnalités sur une tablette tactile, avec un micro, et je devais dire ce que j'en pensais. Je devais rester très spontané. J'ai ensuite été appelé car mes commentaires avaient plu. »



### **Comment s'est déroulé le tournage ?**

Valère : « Environ 40 enfants étaient présents, selon l'invité on jouait le rôle d'intervieweur ou de spectateur. On posait nos questions à tour de rôle, des questions préparées à l'avance par nous-mêmes. Celles-ci devaient être originales et pas méchantes. »

### **Qui as-tu interviewé, et as-tu des anecdotes ?**

Valère : « J'ai posé mes questions à Teddy RINER. Je l'ai trouvé très gentil, très naturel, très simple. Il ne voulait pas cacher des choses, ni jouer un rôle. Il a parlé des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Il a été très proche des enfants et a même joué au loup dans la cour de l'école après l'émission. L'interview a duré environ 2 heures. J'ai aussi



interrogé Manuel VALLS. Il était simple, vrai et gentil, ne se mettait pas trop en valeur. Il était très drôle et aussi attendri par les enfants. Je lui ai posé une question piège : combien Johnny avait vendu d'albums. Après l'interview il voulait jouer avec nous au foot, il était en costard et Westons. Ses gardes du corps lui ont dit que ce n'était pas possible, et qu'il était attendu à Caen. Nicolas HULOT, lui, tremblait, était tout rouge, il stressait de ne pas connaître les questions à l'avance. Mais c'était chouette, on a parlé de ses nages avec les baleines, il avait des étoiles plein les yeux. IL nous a aussi montré un bracelet porte-bonheur qu'il portait et qui lui avait été donné par un Indien. Christiane TAUBIRA, elle, a été très méprisante, nous prenait de haut. Elle nous disait « excusez-moi, jeune homme ». Elle mettait trois heures à nous expliquer ses trucs, on avait l'impression qu'elle faisait exprès pour éviter les questions. Elle n'a pas joué le jeu, on avait l'impression qu'elle ne voulait pas répondre aux questions. »

### **As-tu reçu des consignes avant ? Parle-nous de l'organisation.**

Valère : « J'ai été très bien accueilli, bichonné, on nous a donné des choses à manger pour nous mettre à l'aise. On a été maquillés pour éviter les reflets. Melissa Theuriau, qui présente l'émission, nous a demandé de rester naturels. On ne devait pas tutoyer les invités. On ne devait pas porter de trucs blancs, pas de marques sur nos vêtements, pas de couleurs flashy. »

### **Qu'as-tu ressenti avant, pendant, après ?**

Valère : « J'étais stressé, et en même temps ultra joyeux, j'avais conscience d'être privilégié. J'étais aussi impatient, très excité. Mais je n'avais pas peur. Pendant l'émission, j'étais content, à l'écoute. Actuellement les gens m'en parlent encore et me reconnaissent parfois dans la rue. On me demande : « T'as pas interviewé dans l'émission Au Tableau ? ». Après l'émission, j'avais des étoiles plein les yeux, j'avais envie de tout raconter.

### **As-tu une anecdote à nous raconter ?**

Valère : « On a fait une blague à Teddy Riner : on lui a demandé de prendre une craie, à laquelle on avait accroché un fil avec au bout une araignée. Il a eu très peur ! On lui a offert une corde à sauter en cadeau. »

### **Qu'est-ce qui t'a le plus impressionné ?**

Valère : « Les cuisses de Teddy Riner ! ».

Merci à Valère pour ses réponses.

***Si, vous aussi, vous souhaitez vous exprimer sur un sujet qui vous tient à coeur, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre article afin de le voir publié.***



***Valère, tu ne fais pas le poids !***

## **DATES A RETENIR :**

- ✓ **Mercredi 5 décembre 2018 à 10h30** : commémoration des victimes de la guerre d'Algérie.
- ✓ **Dimanche 9 décembre 2018 à 17h** : conférence animée par M. Claude-Jean LENOIR : « Qu'est-ce que la vérité ? Ce n'est pas le doute, c'est la certitude qui rend fou ».
- ✓ **Dimanche 6 janvier 2019** : voeux du Maire, spectacle et goûter.
- ✓ **Dimanche 8 mai 2019** : commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale.
- ✓ **Dimanche 26 mai 2019** : élections européennes, canicross, caniVTT, randonnée organisés par l'Association Passion Chiens Nordiques.
- ✓ **Dimanche 30 juin 2019** : fête Saint-Pierre.
- ✓ **Samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019** : festivités du 75ème anniversaire du débarquement avec reconstitution de campements américain et anglais.

## ETAT CIVIL :

<b><u>MARIAGES</u></b> :	Mme PERRON Sabrina et M. GOUESMEL David, le 8 septembre 2018. Mme Mélanie HORNEGG et M. Jimmy RINGSDORFF, le 8 septembre 2018.
<b><u>DECES</u></b> :	M. Didier LOURADOUR , le 5 mars 2018. Mme Viviane TRAVERS, le 8 octobre 2018.
<b><u>NAISSANCE</u></b> :	Emma PIGEON, le 17 juillet 2018.

***Rédaction et conception du bulletin : le conseil municipal.***

***Merci aux nombreux artisans et commerçants de Blay et du Bessin qui ont financé l'édition de ce bulletin, ainsi qu'aux habitants et organisateurs de manifestations pour l'aide à sa rédaction.***

***Si vous souhaitez, vous aussi, insérer un encart publicitaire, n'hésitez pas à contacter la mairie : [www.mairie@blay.fr](mailto:www.mairie@blay.fr)***

## COMPTE-RENDUS DE CONSEILS :

Mairie de BLAY

Le Planître

14400 BLAY

Département du Calvados

Canton de Trévières

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017

Nombre de conseillers :

Elus : 9

Présents : 6

Pris part à délibération : 7

L'an deux mille dix-sept, le 17 novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Premier Adjoint au Maire, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Monsieur William THAREAU, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Damien JUMEAU (pouvoir donné à Monsieur Luc BEAUBRAS).

Absents non excusés : Messieurs Alexandre GOURBIN, Stéphane LENOIR-RIZZO, Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h45. Signature du registre.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Présentation aux élus de l'implantation du compteur LINKY par Madame Axelle MORINEAU représentant ENEDIS.

\*\*\*\*\*

- Permis de construire de Monsieur Jean-Pierre COUPRY – **DCM 58-2017**
- Budgets : affectation des résultats 2016 – **DCM 59-2017**

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

- Proposition de l'installation d'un distributeur de pizzas.

### **INTERVENTION DE MADAME AXELLE MORINEAU REPRÉSENTANT ENEDIS**

*« La municipalité était propriétaire des compteurs, puis délégation a été donnée au SDEC ÉNERGIE. 35 millions de compteurs seront changés sur 6 ans, de 2015 à 2021.*

*Le fonctionnement du compteur LINKY se fait depuis l'habitation vers une agence de supervision ENEDIS, via un transformateur. Cette transmission se fait une fois par jour à 23h59. Aucune modification du réseau n'est nécessaire pour transmettre les informations sur la consommation des clients à ENEDIS.*

*Ce n'est pas ENEDIS qui a décidé seul de ce changement. ENEDIS a besoin de relevés de compteurs réguliers pour adapter sa production (sans LINKY, cela n'est possible que tous les six mois). Avec tous les nouveaux véhicules électriques, cette adaptation est d'autant plus nécessaire.*

*C'est une directive européenne qui demande l'adaptation des compteurs, première pierre à l'édifice d'une loi sur le renouvellement énergétique. Les usagers qui refusent la pose d'un compteur LINKY ne sont pas hors-la-loi.*

*Si un coffret est en limite de propriété, le compteur peut être changé. S'il se trouve à l'intérieur d'une habitation, un contact sera pris avec le propriétaire pour fixer un rendez-vous pour changer le compteur. Un refus est possible jusqu'en 2021.*

*Les anciens compteurs ne sont plus fabriqués. Après 2021, LINKY devra avoir accès aux compteurs. En cas de compteur inchangé, les interventions de relevé seront facturées. La pose d'un compteur LINKY est gratuite car le personnel chargé des relevés se consacrera à l'avenir à la pose de ce nouveau compteur. Il n'y aura donc pas de suppressions de personnel mais une mutation de ses fonctions. L'investissement global est de quatre milliards.*

*Avantages du compteur LINKY : emménagement simplifié (moins de 24 heures), relevé facilité, détection de panne plus rapide, maîtrise de sa consommation facilitée, changement de compteur gratuit. Il n'a aucune incidence sur les contrats, sur les tarifs jour/nuit, si changement de puissance,*

*impact sur le contrat*

*L'entreprise FEEDBACH a remporté l'appel d'offre pour la pose des compteurs LINKY. Elle a donc reçu délégation de ENEDIS pour les cas les plus simples. Pour les cas plus complexes de changement de compteur (exemple : triphasé), les agents de ENEDIS interviennent eux-mêmes.*

*Attention aux propositions de boucliers anti-ondes LINKY (facturées autour de 600 €) et dont l'efficacité n'est pas prouvée. Ils sont vendus par des collectifs anti-LINKY.*

*D'après une étude indépendante, les ondes électromagnétiques dégagées par un compteur LINKY sont infimes (0,16 uT pour compteur LINKY, 7 uT pour un sèche-cheveux), cf plaquette en mairie. Pour ce qui est des champs électriques, : 0,1 V/m pour un compteur LINKY contre 120 V/m pour un fer à repasser. »*

### **DCM 58-2017 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MONSIEUR COUPRY**

Monsieur le Maire présente la demande de permis de construire déposé par Monsieur Jean-Pierre COUPRY. Cette demande porte sur la reconstruction d'un poulailler et d'une bergerie à l'identique du bâtiment existant qui s'est écroulé. Le règlement sanitaire impose une distance de 25 m des habitations pour un poulailler de plus de dix poules. De plus, le PLU précise que le bâtiment à reconstruire doit être conforme au précédent, ce qui n'est pas le cas du projet présenté.

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**- N'ACCEPTE PAS : la demande de permis de construire de Monsieur COUPRY en l'état.**

### **DCM 58-2017 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Monsieur le Maire explique que l'affectation des résultats de 2016 n'a pas fait l'objet de délibérations lors de la réunion budgets du Conseil municipal.

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**- ACCEPTE : l'affectation du résultat pour le budget de la commune comme suit :**

**Besoin de financement en Investissement de 91 950.25 € (au compte 1068).**

**et celle pour le budget gîtes comme suit :**

**Besoin de financement en Investissement de 4 061.12 € (au compte 1068).**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**- Installation d'un distributeur de pizza sur la place de Blay :** Il ne s'agirait pas d'un camion pizza. Le conseil municipal craint qu'un distributeur ne soit pas esthétique, regrette le manque de contact humain avec la population et craint de voir ce distributeur devenir un lieu de rassemblement à n'importe quelle heure avec des nuisances pour les riverains. La municipalité invite PIZZA NINJA à venir avec son camion pour y vendre des pizzas.

**Fin de séance à 22h45.**

---

**Mairie de BLAY**

**Le Planître**

**14400 BLAY**

Département du Calvados

Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU**

**DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 26 JANVIER 2018**

Nombre de conseillers :

Elus : 9

Présents : 9

Pris part à délibération : 9

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Premier Adjoint au Maire, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Damien JUMEAU, Alexandre GOURBIN, William THAREAU, Stéphane LENOIR-RIZZO, Conseillers municipaux.

Absents non excusés :

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h 45. Signature du registre.**

**Modification de l'ordre du jour :**

**Suppression du chapitre « CCAS aide Exceptionnelle »**

**Vote : 9 pour**

**Ajout, subvention exceptionnelle à l'ordre du jour en remplacement**

**Vote : 9 pour**

**ORDRE DU JOUR**

- Modification de l'ordre du jour – **DCM 01-2018**
- Statut de l'intercom – **DCM 02-2018**
- Débat du PADD - **DCM 03-2018**
- Modification Budgétaire- **DCM 4-2018**
- Aménagement du Douet Berot – **DCM 5-2018**
- Subvention pour Associations – **DCM 6-2018**
- Tarif de la Caution pour la salle polyvalente – **DCM 7-2018**
- Subvention exceptionnelle –**DCM 8-2018**

**Questions diverses**

- Révision tarifaire pour les gîtes.
- Assainissement pluvial Douet Berot
- Autres questions diverses.

## **DCM 01-2018 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'intitulé de la convocation du conseil municipal doit être modifié concernant la ligne « **CCAS aide Exceptionnelle** » par **Subvention exceptionnelle** »

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**- ACCEPTE : La modification de l'ordre du jour.**

## **DCM 2-2018 – ISIGNY-OMAHA-INTERCOM RÉDACTION STATUTAIRE DECEMBRE 2017**

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de l'intercom  
Présentation des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

### **1) COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**\*Aménagement de l'Espace**

**\*Développement Economique et Tourisme**

**\*Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations**

**\* Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatif**

**\*Collecte et Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

### **2) COMPETENCES OPTIONNELLES**

**\* Protection et mise en valeur de l'environnement**

**\* Politique du logement et du cadre de vie**

**\* Création, aménagement et entretien de la voirie**

**\*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements**

**\*Action sociale d'intérêt communautaire**

**\*Assainissement**

**\*Création et gestion de maison de services au public**

### **3) COMPETENCES FACULTATIVES**

**\*Transport**

**\*Aménagement numérique**

**\*Santé**

**\*Soutien d'actions associatives de portée communautaire**

**\*Incendie et secours**

**\*Surveillance de Baignade**

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, cette extension de compétence**

**- Vote : Pour 8**

**Abstention 1**

## **DCM 3-2018 – DEBAT SUR LE PADD**

Le conseil municipal de Blay demande la prise en compte dans le PLUI des PLU déjà existants

1<sup>ER</sup> Axe : Le conseil municipal de Blay s'est prononcé précédemment pour une limitation des constructions dans un souci de préserver les zones agricoles et rurales et du patrimoine bâti.

Dans quelle mesure ce souhait sera-t-il respecté dans le futur PLUI ?

Quelle prise en compte des zones d'appellation AOP dans les projets fonciers ?

2<sup>ème</sup> Axe : Prioriser les zones blanches pour le déploiement de la fibre, là où l'ADSL n'existe toujours pas.

3<sup>ème</sup> Axe : Quels financements pour la préservation et rénovation du patrimoine ?

préservation du patrimoine bâti et quelle distance d'éloignement des éoliennes par rapport au bâti ?

Quelle prise en compte des élevage dans le choix des zones d'implantation d'éoliennes ?

4<sup>ème</sup> Axe : Prendre en compte le développement de l'artisanat dans les communes, y compris en zone N.  
Quelles aides accordées aux commerces de proximité ?

5<sup>ème</sup> Axe : Encourager le tourisme de longue durée et pas seulement le tourisme de passage.  
Optimiser les infrastructures touristiques avec un usage polyvalent et pas seulement saisonnier pour bénéficier aussi aux habitants locaux.  
Valorisation des produits du terroir par la création d'une route touristique.  
Prise en compte des AOC dans cette valorisation ?

#### **Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le PADD, sous réserve des remarques :**

\* **Contre : 0**

\* **Pour : 8**

\* **Abstention : 1**

#### **DCM 4-2018 – MODIFICATION BUDGETAIRE**

Afin de subvenir aux paiements de différentes factures et certaines échéances d'emprunts.  
Le virement de crédit est nécessaire du chapitre 67 aux profits de l'article 6061 et 1641

#### **Délibération :**

**Article 678 : -431,00 €**

**Article 6061 : 259,00€**

**Article 023 virement à la section d'investissement : 172€**

**Article 021 virement de la section de fonctionnement : 172€**

**Article 1641 : 172 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
- ACCEPTE : Les modifications budgétaires à l'unanimité.**

#### **DCM 5-2018 – AMENAGEMENTS DU DOUET BEROT**

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement du Douet Berot, les travaux consistent en la pose de 2 coussins berlinois, l'un en entrée, l'autre en sortie du DOuet-Berot, avec des bordures franchissables qui rétrécissent la chaussée, le remplissage par du béton à l'arrière des bordures, la pose de panneaux de signalisation

Cinq entreprises ont répondu à la consultation, les devis ont été comparés après ajustements de certains linéaires en fonction des quantités réelles.

\*Entreprise Ménard : 11 451 €uros Hors Taxes

\*Entreprise RVB : 11 936 €uros Hors Taxes

\*Entreprise Jones : 9 462, 80 €uros Hors Taxes

\*Entreprise TOFFOLUTTI : 12 143 €uros Hors Taxes

\*Entreprise MARTRAGNY : 13 668 €uros Hors Taxes

Après discussion et comparaison :

#### **Délibération**

**Le conseil municipal à l'unanimité retient le devis de l'Entreprise JONES pour un montant de 9 462,80€, il autorise Monsieur le Maire a constituer  
un dossier de subvention dans le cadre de l'Amende de Police et d'une demande de DETR.**

#### **DCM 6-2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture de demande de subventions de différentes associations

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- \*Associations Solfamaraisdo 9 contre**
- \* Association paralysés de France 9 contre**
- \* Maison Familiale Rurale 9 contre**
- \*Croix Rouge 9 contre**

**DCM 7-2018 – TARIF DE LA CAUTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Suite à de nombreuses dégradations constatées notamment la dégradation de 2 extincteurs. Monsieur le Maire demande l'augmentation de la caution de la salle des fêtes qui pourrait avoir un effet dissuasif, monsieur le maire propose 1000 €uros

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Le conseil municipal fixe la caution à 1000€**

**DCM-8 2018 AIDE EXCEPTIONNELLE**

Une aide exceptionnelle est proposée pour le commerce du Douet-Berot afin de permettre

l'électrification du rideau et la sécurisation du local imposées par la Direction des Douanes et ainsi permettre son maintien

**Délibération**

**Après discussion le conseil municipal décide, une aide de 550€uros**

**GITES-REVISION TARIFAIRE**

Monsieur le Maire annonce que la commune est redevable de la Taxe d'Habitation pour les Gites à compter de l'année 2016 pour une taxe de 1050€ pour 2016 et 2017. Pour compenser cette nouvelle taxe, le conseil envisage l'augmentation des tarifs des gites de 10 €uros pour le 440-441

15€Uros pour le 442- 443

20Euros pour le 1252.

**ASSAINISSEMENT PLUVIAL DU DOUET BEROT**

Des travaux doivent être engagés suite à la rupture d'une canalisation des eaux pluviales (Pose d'un buse et d'enrobé avec 1 regard de chaque côté en raccordement)

**Fin de séance à 23 h 05.**

---

**Mairie de BLAY  
Le Planître  
14400 BLAY**

Département du Calvados

**COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
Elus : 9  
Présents : 6  
Pris part à délibération : 7

L'an deux mille dix-huit, le 23 Mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Premier Adjoint au Maire, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs, Alexandre GOURBIN, William THAREAU, , Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Elisabeth ETIENNE, pouvoir donné à Madame GERONIMI

Absents non excusés : Stéphane LENOIR-RIZZO, Damien JUMEAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h 45. Signature du registre.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Permis de Construire DUCHEMIN – DCM 09-2018
- Achat de Radiateurs pour la Mairie
- Indication des Lieux-dits
- Prêt de la salle polyvalente pour assemblées générales des associations basées à BLAY
- Information sur l'avancement de l'élaboration du PLUI
- Information sur l'implantation d'un pylône orange

### **Questions diverses**

### **DCM 09-2018 – PERMIS DE CONSTRUIRE DE MONSIEUR DUCHEMIN**

Monsieur Bruno DUCHEMIN, les Courtes Terres a déposé une demande de permis de construire pour un projet de construction d'un garage. Des documents complémentaires ont été demandés par le SIB « Bessin Urbanisme », Service Instructeur. Cela n'empêche en aucun cas l'analyse du dossier. L'extension est jugée conforme aux exigences du PLU de notre commune (revêtements, surface, couverture...)

**Délibération : 7 Pour 0 Contre**

### **ACHAT DE RADIATEURS POUR LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose le dysfonctionnement des radiateurs de la mairie. Le conseil donne son accord de principe pour remplacer les radiateurs pour des modèles plus économiques et performants.

### **SIGNALISATION DES LIEU-DITS**

Dans certain lieu-dit de la commune, les administrés souhaiteraient un complément d'information concernant la signalisation de lieu-dit plus approfondies, surtout pour les services de secours et livraisons.

Le conseil donne son accord de principe pour un renforcement de la signalisation des lieu-dit de Blay. Ce sera l'occasion d'indiquer également la localisation de la Mairie, de la salle polyvalente et des gîtes.

#### **PRET DE LA SALLE POLYVALENT POUR LES ASSOCIATIONS DE BLAY**

Toute association doit faire une assemblée générale annuellement. Le conseil municipal donne son accord à toutes les associations basées à BLAY de bénéficier de la salle polyvalente hors week-end et mercredi.

#### **PLUI Intercom ISIGNY-OMAHA-INTERCOM**

Le maire et le maire-adjoint ont fait une présentation des travaux de la municipalité sur les zones N, A et UA.

Un groupe de travail s'est réuni le mercredi 13 Mars pour élaborer le zonage du Blay (arrêt des zones N,A et UA). Le PLU de BLAY a été intégré au PLUI avec le même zonage, quelques évolutions ont été proposées à la marge.

#### **IMPLANTATION D'UN PYLONE ORANGE.**

La société ORANGE étudie l'installation d'un pylône émetteur sur le territoire de BLAY au niveau du Lieu-dit

« LONGEAU » afin de combler aux défaillances du réseau téléphonique et internet. Monsieur le maire donne cette information au conseil municipal.

**Fin de séance à 21 H 45**

---

**Mairie de BLAY**

**Le Planître**

**14400 BLAY**

Département du Calvados

Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU**

**DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 15 Juin 2018**

Nombre de conseillers :

Elus : 9

Présents : 6

Pris part à délibération : 8

L'an deux mille dix-huit, le 15 Juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Madame Elisabeth ETIENNE, Messieurs, Alexandre GOURBIN, Stéphane LENOIR-RIZZO , Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Marie-Paule CAMBRON, pouvoir donné à Madame GERONIMI

Monsieur Damien JUMEAU, pouvoir à Monsieur Philippe LAUNAY

Absents non excusés : Monsieur William THAREAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h 50. Signature du registre.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Devis Remplacement des gouttières de l'Eglise DCM
- Devis Chemin des Mares DCM
- Tarifs des Gîtes et Salle des Fêtes DCM
- Permis de Construire garage les Coteaux DCM
- Réparation moteur de mise en mouvement des Cloches de l'Eglise DCM
- Participation voyages Scolaires et condition d'octroi DCM
- Subvention aux Associations DCM
- Travaux de mise en sécurité du Douet Bérot
- Réfection muret le long du Douet Bérot « Ruisseau » sur la RD 96
- Plan de Zonage

### **Questions diverses**

#### **DCM 24-2018 – REMPLACEMENT DES GOUTTIÈRES DE L'EGLISE**

Les remontées d'eau le long des murs de l'église s'explique par la fuite à plusieurs endroits des gouttières.

Deux entreprises ont été contactées :

\*L'Entreprise BOUTEILLER pour un montant 12824.40 TTC, y compris la révision de la toiture :

\* 9968.40€ TTC pour les gouttières

\* 2856.00€ TTC pour la toiture

\*L'Entreprise RICHARD pour un montant de 4087.50 TTC simplement pour le remplacement des gouttières.

A travaux comparable, Monsieur RICHARD est plus compétitif et est donc retenu pour les travaux de gouttières.

**Délibération : 8 Pour Le devis de Monsieur RICHARD est retenu.**

#### **DCM 25-2018 – REFECTION DU CHEMIN DES MARES**

L'Entreprise MENARD étant disponible rapidement pour la remise en état du Chemin des Mares (avant moissons). Il est proposé de la retenir pour la somme de 4 180€ Hors Taxes, sera inclus dans ce montant la reprise du chemin de la Galestre ainsi qu'une visite et éventuelles reprises sur les chemins du Moulin et des Mares.

**Délibération : 8 Pour Le devis de Monsieur MENARD est retenu.**

#### **DCM 26-2018 – TARIF DE LOCATION DES GÎTES POUR L'ANNEE 2019**

Depuis deux ans, les gîtes sont redevables de la Taxe d'Habitation, ce qui ne se pratiquait pas auparavant et correspond à environ 1 000€ par an. Une augmentation du prix des gîtes est envisagée pour compenser ce nouvel impôt à hauteur de 50%, ce qui correspond aux tarifs suivants.

Période/gîte	440 et 441 (4personnes)	442 (5 personnes)	443 (6personnes)	1252 (8 personnes)
Haute Saison (la semaine) Juillet/Aout	310 euros	380 euros	390 euros	520 euros
Moyenne saison (la semaine) Mai/juin/juillet/ vacances scolaires	255 euros	325 euros	330 euros	345 euros
Basse Saison (la semaine) octobre à avril	214 euros	269 euros	275 euros	294 euros
1 week-end du vendredi au dimanche	130 euros	149 euros	155 euros	175 euros
Caution sans animaux	150 euros	150 euros	150 euros	300 euros
Prix de l'accueil des animaux familiaux (par animal et par jour)	5 euros	5 euros	5 euros	5 euros
Caution en présence d'animaux familiaux	225 euros	225 euros	225 euros	225 euros

**Délibération : 8 Pour Les tarifs de gîtes pour l'année 2019**

**DCM 27-2018 – TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Le conseil municipal envisage de louer la salle des fêtes à titre exceptionnel et en dépannage, pour une journée (cas d'intempéries notamment), en la réservant pour un montant de 82,50 €. Ceci afin de rendre service, uniquement aux habitants de BLAY, à la dernière minute, et rentabiliser davantage la salle des fêtes.

**Délibération : 8 Pour Le tarif de la salle des fêtes.**

**DCM 28-2018 – PERMIS DE CONSTRUIRE « LES COTEAUX »**

Des remarques ont été faites par Bessin Urbanisme sur la demande de permis de construire (notamment 2 pans à la toiture du garage et des débords de 35 cm minimum) or ces dispositions ne s'appliquent pas à des dépendances ou à des annexes, ne respectant pas ces règles. De plus la maison de Monsieur DUCHEMIN ne fait pas partie du Lotissement Les Coteaux, le règlement de lotissement ne s'applique donc pas.

**Délibération : 8 Pour Que Monsieur DUCHEMIN soit autorisé à faire son garage.**

**DCM 29-2018 – REPARATION DU MOTEUR DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Suite à l'entretien annuelle des cloches de l'église, le technicien a constaté une défaillance dans l'un des moteurs des cloches.

L'Entreprise BIARD-ROY à Villedieu les Poêles a été contactée pour réparer le moteur des cloches. La dépense s'élève à 1 428 euros TTC.

**Délibération : 8 Pour L'intervention de l'Entreprise BIARD-ROY pour la réparation d'un moteur des cloches.**

### **DCM 30-2018 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES**

Suite à la fermeture de l'école de CROUAY, de nombreux voyages ont été organisés pour dépenser les reliquats de l'Association des Parents d'élèves de Crouay.

Onze demandes de subvention ont été faites pour les enfants scolarisés à Trévières et Bayeux. Le conseil municipal souhaite confirmer les conditions d'octroi de la participation municipale

\* 16 Ans révolu au maximum et au moins une nuitée pour un montant de 55 euros.

**Délibération : 8 Pour Le montant et l'octroi de la subvention pour les voyages scolaires**

### **DCM 31-2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Le Molay-littry handball, Les Jeunes Agriculteurs du Calvados, le tennis-Club de CREULLY ont demandé l'obtention d'une subvention.

**Délibération : 8 Contre L'obtention d'une subvention pour les associations hors commune.**

### **TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU DOUET- BEROT**

Les travaux du Douet-Berot ont été attribués à l'Entreprise JONES de Villers Bocage.

\*Une demande de subvention au titre des Amendes de Police a été faite. Les travaux n'ont pas pu débiter sans cet accord de la part du département. De plus l'entreprise Jones a tardé à commander les coussins berlinois et les délais sont de 9 semaines.

Monsieur le Maire envoie un courrier pour demander une solution permettant de réduire ces délais, sinon, les travaux ne pourront démarrer avant le mois de septembre.

### **REFECTION DU MURET LE LONG DU DOUET-BEROT**

Le muret a été endommagé suite à une intervention de l'ARD « Agence Routière Départementale ». Il sera reconstruit à l'identique (financé par l'ARD) suite à la demande du Conseil Municipal début Juillet.

### **PLAN DE ZONAGE PLUI**

Suite à la demande de l'Intercom dans le cadre de l'élaboration du PLUI, les bâtiments agricoles potentiellement réhabilitables « étoilés » sur BLAY ont été répertoriés. Leurs propriétaires ont été contactés et certains ont souhaité les voir inscrits comme tels dans le nouveau PLUI, afin de permettre leur réhabilitation éventuelle dans le futur. Il est à noter que cette inscription dans le PLUI n'oblige absolument pas à engager une réhabilitation, mais est un préalable nécessaire pour obtenir une autorisation d'aménager

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une ancienne cabine téléphonique a été donnée par la commune de Bricqueville et doit être transportée sur Blay afin de la transformer en « Boîte à Livres ».

**Fin de séance à 22 H 30**

Nombre de conseillers :  
Elus : 9  
Présents : 7  
Pris part à délibération : 7

L'an deux mille dix-huit, le 12 Juillet, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Stéphane LENOIR-RIZZO, William THAREAU Conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Damien JUMEAU et Alexandre GOURBIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h 50. Signature du registre.**

### **ORDRE DU JOUR**

- EGLISE : Travaux de mise aux normes des sorties de secours DCM
- Demande de Subvention « APCR » pour les travaux de l'église DCM
- Permis de Construire : Extension Maison Chemin Moulin DCM
- Abri pour chevaux Lieu Vaillant DCM
- Participation voyages Scolaires et condition d'octroi DCM

### **Questions diverses**

#### **DCM 32-2018 – EGLISE MISE AUX NORMES DES SORTIES DE SECOURS**

Le conseil municipal décide la mise en conformité des sorties de secours de l'Eglise.

Quatre entreprises ont été contactées

- \* André JULIEN Electricité
- \* Joël LUCAS
- \* GC Entreprise
- \* TLJBAT

Une seule entreprise a répondu à la demande de devis

L'entreprise TLJBAT a déposé un devis d'un montant de 3060.86€ Hors Taxes, les travaux consistent à :

- La pose de blocs de sécurité
- La pose de blocs d'évacuation
- Mise en place d'un disjoncteur, de câbles et main d'œuvre

**Délibération : 7 Pour Le devis de L'Entreprise TLJBAT est retenu.**

#### **DCM 33-2018 – DEMANDE DE SUBVENTION APCR POUR TRAVAUX EGLISE**

Lors de séance du Conseil Municipal en date du 15 Juin 2018, le conseil municipal a délibéré afin de remplacer les gouttières de l'église pour un montant de 4087,50 TTC, délibération visée en sous-préfecture le 10 Juillet 2018.

Le Maire propose de faire une demande auprès du Conseil Départemental de subvention d'APCR. Le dossier sera constitué des devis de réfection de la Toiture ainsi que du devis de la mise aux

normes des sorties de secours

**Délibération : 7 Pour Une demande de subvention auprès du Département du Calvados dans le cadre de l'APCR**

**DCM 34-2018 – PERMIS DE CONSTRUIRE « CHEMIN DU MOULIN »**

Présentation d'un projet d'extension de maison au Chemin du Moulin

\*La pente du toit à 10° est contrainte par la présence de 2 fenêtres sur le pignon.

\*Monsieur le Maire propose : que la couleur de l'extension soit de ton Pierre au lieu du gris prévu que la toiture présente l'aspect de l'ardoise (ardoise, ou aspect ardoise, ou bac acier)

Accepte ce permis de construire à ces **2 conditions** (article UB 11 du PLU)

**Délibération : 7 Pour** La délivrance de ce permis de construire

**DCM 35-2018 – PERMIS DE CONSTRUIRE POUR ABRI POUR CHEVAUX « LIEU VAILLANT »**

Monsieur le Maire présente un projet de destruction et reconstruction d'un abri à chevaux réutilisant en partie les matériaux de l'ancien abri

**Délibération : 7 Pour** La reconstruction d'un abri à chevaux

**DCM 36-2018 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES**

Deux nouvelles demandes de subventions ont été formulées pour des enfants scolarisés à Trévières et Bayeux.

Le conseil municipal confirme le bénéfice de la subvention, les enfants respectent les conditions d'octroi de celle-ci, définies dans la délibération du 15 Juin 2018 numéro 30-208, visée en sous-préfecture le 10 juillet 2018.

**Délibération : 7 Pour** L'octroi de la subvention

**PRESENTATION D'UN PROJET D'ITINERAIRE DE CHEMIN DE RANDONNEE SUR BLAY**

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, réalisé en concertation et avec l'aide de l'intercom, la création d'un cheminement sur pilotis au hameau des Essiaux a été suggérée, celle-ci s'intégrant au chemin de randonnée envisagé.

Différents cabinets d'études seront contactés pour mener une étude pour ce cheminement

**Fin de séance à 21 H 50**

---

**Mairie de BLAY**

**Le Planître**

**14400 BLAY**

Département du Calvados

Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU**

**DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018**

Nombre de conseillers :

Elus : 9

Présents : 7

Pris part à délibération : 8

L'an deux mille dix-huit, le 19 Octobre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu

habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Stéphane LENOIR-RIZZO, William THAREAU, Damien JUMEAU et Alexandre GOURBIN conseillers municipaux.

Absents : Monsieur RIZZO Stéphane

Absents excusés : Madame Elizabeth ETIENNE, pouvoir donné à Monsieur Luc BEAUBRAS

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h 50. Signature du registre.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Dématérialisation des Déclarations des hébergements touristiques –DCM-
- Modification des compétences facultatives dans les statuts d'Isigny Omaha Intercom DCM
- SDEC Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon - DCM-
- SDEC Retrait de la Commune Déléguée de Pont-Farcy –DCM-
- Révision du PLU Pour inclure la Loi Macron – DCM-
- Subvention Association Montgomery pour Manifestation 2019 –DCM-
- Enrobés sur une partie du Chemin Rural du Moulin –DCM-

### **Questions diverses**

- Travaux Eglise : Info
- Pose d'un Abri Télescope sur propriété privée.

### **DCM 37-2018 – DÉMATÉRIALISATION DES CERFA DE DÉCLARATION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES :**

Depuis plusieurs années, l'offre touristique française a été bouleversée par l'arrivée de nouveaux acteurs de l'hébergement et cela également visible à l'échelle de notre territoire.

A cet effet, et suite à la publication du décret de la loi pour une République Numérique du 28 avril dernier, l'outil Déclaloc' a été mis en place et peut-être adopté par chaque commune après délibération. Par ailleurs, sur notre territoire, ce télé service est totalement gratuit pour les communes, le coût de l'installation étant pris en charge par Calvados Attractivité et les frais de maintenance par l'Office de Tourisme d'Isigny-Omaha.

Le conseil Municipal décide d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambre d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019

**Délibération : 8 Pour**

### **DCM 38-2018 – MODIFICATION STATUTAIRE : TRANSPORT SCOLAIRE**

Lors de son dernier conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, les élus ont adopté unanimement la proposition de modification des statuts d'Isigny-Omaha-Intercom. Dans les compétences facultatives, sont ainsi proposées la modification et la substitution du paragraphe 3-1-Transport scolaire Gestion en tant qu'organisateur local du transport scolaire (des maternels,

des élémentaires et des collégiens) sur tout le territoire intercommunal.

Les trois syndicats inclus dans le périmètre d'Isigny-Omaha-Intercom à savoir le syndicat du collège du Val d'Aure d'Isigny sur Mer, le syndicat du collège Octave Mirbeau de Trévières et le syndicat du Collège de la Mine du Molay-Littry seront en fin de compétence au 31/12/2018

**Délibération : 8 Pour La Modification statutaire**

**DCM 39-2018 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ENERGIE »**

La Communauté de COMMUNES Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait, par délibération en date du Juin 2018, d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public »

**Délibération : 8 Pour L'Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC**

**DCM 40-2018 – SDEC RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUE DE PONT FARCY**

Créée au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, constituée des Communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-farcy a demandé par délibération en date du 5 Avril 2018, le retrait du SDEC Energie de la commune déléguée de Pont-farcy, celle ci ayant été rattachée de la Manche à l'occasion de la cette fusion

**Délibération : 8 Pour Le retrait de la commune déléguée de Pont Farcy**

**DCM 41-2018 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BLAY**

Le maire explique la nécessité de « Macroniser » le PLU afin de le mettre en conformité avec la Loi Macron.

Il demande l'autorisation de consulter Conseil Environnement pour connaître les incidences sur les constructions en zone N et zones AH afin de ne pas bloquer les extensions d'habitation d'agriculteurs, suite à une mise en conformité avec la loi Macron.

**Délibération : 8 Pour Lancer la procédure de la consultation et la modification du PLU**

**DCM 42-2018 – SUBVENTION ASSOCIATION MONTGOMERY POUR MANIFESTATION 2019**

Monsieur Le Maire accorde une subvention en 2018 et 2019 à l'association au titre de l'organisation de deux événement (2018 réunion publique et 2019 reconstitution d'un camp américain.

Lors d'un week-end fin Juillet ou début Aout une reconstitution d'un camp américain sera organisée, un hôpital de guerre, cuisine de guerre, animation et QG Montgomery. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la Salle des fêtes, de fournir l'eau et l'électricité.

La Municipalité encourage ce projet et apportera son aide technique et financière.

**Délibération 8 Pour L'aide technique et financière 2018-2019**

**DCM 43-2018 – ENROBES PARTIE DU CHEMIN DU MOULIN**

Monsieur Le Maire a demandé auprès de l'Intercom l'inscription au BUDGET 2018 la réfection et l'enrobé du Chemin du Moulin jusqu' à la maison de Monsieur LEMIERE, actuellement l'enrobé (très dégradé) s'arrête à environ 15 mètres de la maison de celui-ci. Ce linéaire, non revêtu, restera donc à la charge de la commune qui a déjà engagé des négociations avec l'intercom pour une prise en charge

**Délibération 8 Pour La réfection du Chemin sera prise en charge pour partie par la commune.**

## **QUESTIONS DIVERSES.**

\* **Travaux de sécurisation de l'Eglise** : Des blocs indicateurs des sorties, alarmes et éclairages de secours ont été mis en place. La commune bénéficie d'une subvention du département dans le cadre de l'APCR.

\* **Abri télescope** : Une personne s'est montrée intéressée pour acquérir une propriété au lieu-dit les landes.

Sous condition d'être autorisé à construire un abri télescope (dalle en béton de 2MX2M) plus un abri de 2.90M

Le conseil donne un accord de Principe et demande à ce que les haies longeant le domaine publique soit suffisamment fournies pour masquer cet abri

**Fin de séance à 21 H 50**

**Hors Réunion** Monsieur LAUNAY met à disposition de la Commune un stock de moellons pour remise en état de certaines parties des murs du cimetière.



# sarl BOUTEILLER

2 bis, rue des sablières  
14400 **SOMMENVIEU**

## Couverture Plomberie Chauffage

**02 31 92 27 47 | 06 74 55 46 46**

Fax: 02 31 51 74 76 **claude.bouteiller.sarl@gmail.com**

**Philippe CAVOIT**

Géomètre Expert D.P.L.G.

Parc Ouest – 1.rue François Coulet

B.P. n° 47407

14404 BAYEUX CEDEX

Tél. 02.31.51.24.24 – Fax 02.31.21.78.79

[cabinet.cavoit@wanadoo.fr](mailto:cabinet.cavoit@wanadoo.fr)

**Binder Laurent**  
Electricien

**BINDELEC**  
électricité, alarme, contrôle d'accès, incendie...

Le hamel rogue  
50680 Cerisy-la-forêt

[bindelec@gmail.com](mailto:bindelec@gmail.com)  
06.67.20.84.76

**02.14.39.61.29**

**L'Atelier de Retouche**

**L'Atelier de Retouche**  
Retouche et  
réparation de  
tout vêtement :  
Prêt-à-porter, cuir,  
ameublement.

79 bis rue Saint-Patrice 14400 BAYEUX

**saint Martin**  
Paysage

[www.saint-martin-paysage.com](http://www.saint-martin-paysage.com)

34 Rue  
Saint Manvieu  
14000 Caen  
Tel : 02 31 23 33 16

Cimetière militaire de Bayeux  
Aménagement du centre bourg de Blay

Alençon Les bords de l'Aure

Golf de Caen

**i@d**

**VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER**

**Christel LEROUX**

**06.14.74.32.60**

**CONTACTEZ MOI !**

**Vendre - Acheter - Avis de valeur gratuit**